



MUNICIPALITÉ
Saint-Rosaire
BRILLER PAR SON DYNAMISME



Rapport du Maire

des faits saillants du rapport financier 2022

Membres du conseil municipal, Mesdames, Messieurs,

C'est avec plaisir que je dépose un rapport sur la situation financière de notre municipalité. En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, je vous présente un portrait des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022, tel que vérifié par la firme Groupe RDL Victoriaville SENCRL comptables agréés.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc.) les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2022 un excédent de fonctionnements de 158 760 \$. Au 31 décembre la Municipalité de Saint-Rosaire possédait un excédent accumulé non affecté de 958 646 \$, lequel inclut l'excédent de l'exercice 2022. Au 31 décembre 2022, le solde de la dette à long terme se chiffrait à 1 799 116 \$.

ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT À DES FINS CONSOLIDÉES EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

Revenus	2 353 986 \$
Charges de fonctionnement	2 117 938 \$
Excédent avant conciliation à des fins fiscales	236 048 \$
Moins revenus d'investissement	(285 946 \$)
Amortissement des immobilisations	319 439 \$
Remboursement de la dette à long terme	(224 280 \$)
Affectations	
Activités d'investissement	(30 165 \$)
Excédent accumulé	91 836 \$
Autres éléments de conciliation	51 828 \$
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	158 760 \$

Principales réalisations 2022

Administration, Greffe,
Urbanisme et Hygiène du milieu

Loisirs, Culture et
Santé bien-être

Travaux publics et
sécurité publique

<ul style="list-style-type: none"> Creusage de cours d'eau municipaux avec la MRC d'Arthabaska 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien et soutien pour le camp de jours et divers comités
<ul style="list-style-type: none"> Entente intermunicipale de loisir avec la Ville de Daveluyville et Victoriaville 	<ul style="list-style-type: none"> Participation à la journée Normand Maurice
<ul style="list-style-type: none"> Fauchage de fossés 	<ul style="list-style-type: none"> Mise à niveau de la signalisation (une portion du territoire)
<ul style="list-style-type: none"> Construction d'une pergola 	<ul style="list-style-type: none"> Rénovation de l'Édifice municipal
<ul style="list-style-type: none"> Service d'animation municipale (après les heures de classes) 	<ul style="list-style-type: none"> Refonte du Site internet

Subventions 2022

Min. des Transports du Québec - Programme d'aide entretien du réseau local	117 336 \$
Subvention par M. Éric Lefebvre, Député - Amélioration du réseau local	24 290 \$
Gouvernement du Québec - Redevances matières résiduelles	32 836 \$
Subvention entente de partage intermunicipale - Partage ressource en voirie	4 478 \$
Subvention du MAMH (sur 3 ans) - Ouverture du service d'animation municipale	90 000 \$
Subvention du député Éric Lefebvre - Équipements et activités	4 000 \$
Subvention de Développement Économique Canada Fonds de revitalisation des collectivités (construction d'une pergola)	138 722 \$
Confirmation d'une subvention pour la création d'une aire de jeux d'eau	74 511 \$
Gouvernement fédéral - Emploi été Canada	5 491 \$
Partage du point de TVQ	14 414 \$
Location du CPE	36 790 \$
Location de la caserne	17 136 \$
Commandite de Form-Tech et Tiges 4 Saisons	15 000 \$
Commission scolaire des Bois-Francs - Service d'animation municipale	10 000 \$
Publicités - Centre Multifonctionnel, journal l'Écho	10 400 \$

Les participations financières 2022 - Quote-part

<ul style="list-style-type: none"> Sécurité incendie 	140 907 \$
<ul style="list-style-type: none"> Sûreté du Québec 	113 362 \$
<ul style="list-style-type: none"> MRC d'Arthabaska 	134 352 \$

Rapport du Maire, suite

Permis émis en 2022

		Valeur
Nouvelles résidences	4	902 621 \$
Autres permis	42	1 779 000 \$
TOTAL :	46	2 681 621 \$

Rémunération et allocations des élus 2022

La rémunération et l'allocation des dépenses aux élus pour les années 2022 sont les suivantes :

2022	Maire	Conseiller (ères)
Rémunération	868.46\$ / mois	289.49\$ / mois
Allocations dépenses	434.23\$ / mois	144.74\$ / mois

Un jeton de présence au montant de 35\$ est remis aux Membres du Conseil lors de participation pour des réunions sur divers Comités sur la présentation de pièces justificatives. À ces sommes s'ajoutent, pour le maire, la rémunération et les allocations de dépenses de 4 953.86 \$ accordées par la MRC d'Arthabaska.

Rôle d'évaluation financière

	2022	2023	Majoration	%
Valeurs imposables	151 864 200 \$	152 344 900 \$	480 700 \$	0.31 %
Valeurs non imposables	4 087 000 \$	4 087 000 \$	-----	-----
TOTAL	155 951 200 \$	156 431 900 \$	480 700 \$	0.31 %

La santé financière de la Municipalité de Saint-Rosaire se porte bien grâce à des efforts d'amélioration continus. Nous travaillons tous très fort, employés et membres du conseil municipal, afin de vous offrir des services de qualité dans le respect de notre cadre financier.

Ensemble, nous continuons de créer un milieu de vie dynamique et innovant, où il fait bon vivre.

Harold Poisson
Maire